

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Le Président

Moroni, le 31/12/2025

DECRET N°25 - 157 /PR

Portant nomination du Coordinateur de la Communication de la Présidence de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N° 25-140/PR du 12 décembre 2025 portant Révisions de l'Organisation et des Missions des Services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009 fixant le Cadre Organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°19-049/PR portant création d'un Poste de Coordinateur de la Communication de la Présidence de l'Union des Comores, modifié par le décret N°20-132/PR du 13 octobre 2020 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **ALI DJAE** est nommé Coordinateur de la Communication de la Présidence de l'Union des Comores, en remplacement de Monsieur **AHMED ALI AMIR**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani